



ecomaison

Barème ameublement - ce qu'il faut savoir pour bien se préparer

Webinaire

05 mars 2026

Intervenants Ecomaison



Arthur JACQUIN

**Responsable Grands
Comptes**



Anne-Laure BASTIDE

**Responsable Grands
Comptes**

Ecomaison

le seul éco-organisme pour toute la maison

► Qui sommes-nous ?

Un organisme à but non lucratif, agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation payée par les consommateurs.

Notre vocation

Collecter et valoriser les objets et matériaux de la maison usagés pour leur offrir une deuxième vie, ou les recycler ou les utiliser comme source d'énergie.

► Nos secteurs d'activités



Matériaux



Bricolage



Jardin



Ameublement



Literie



Jouets

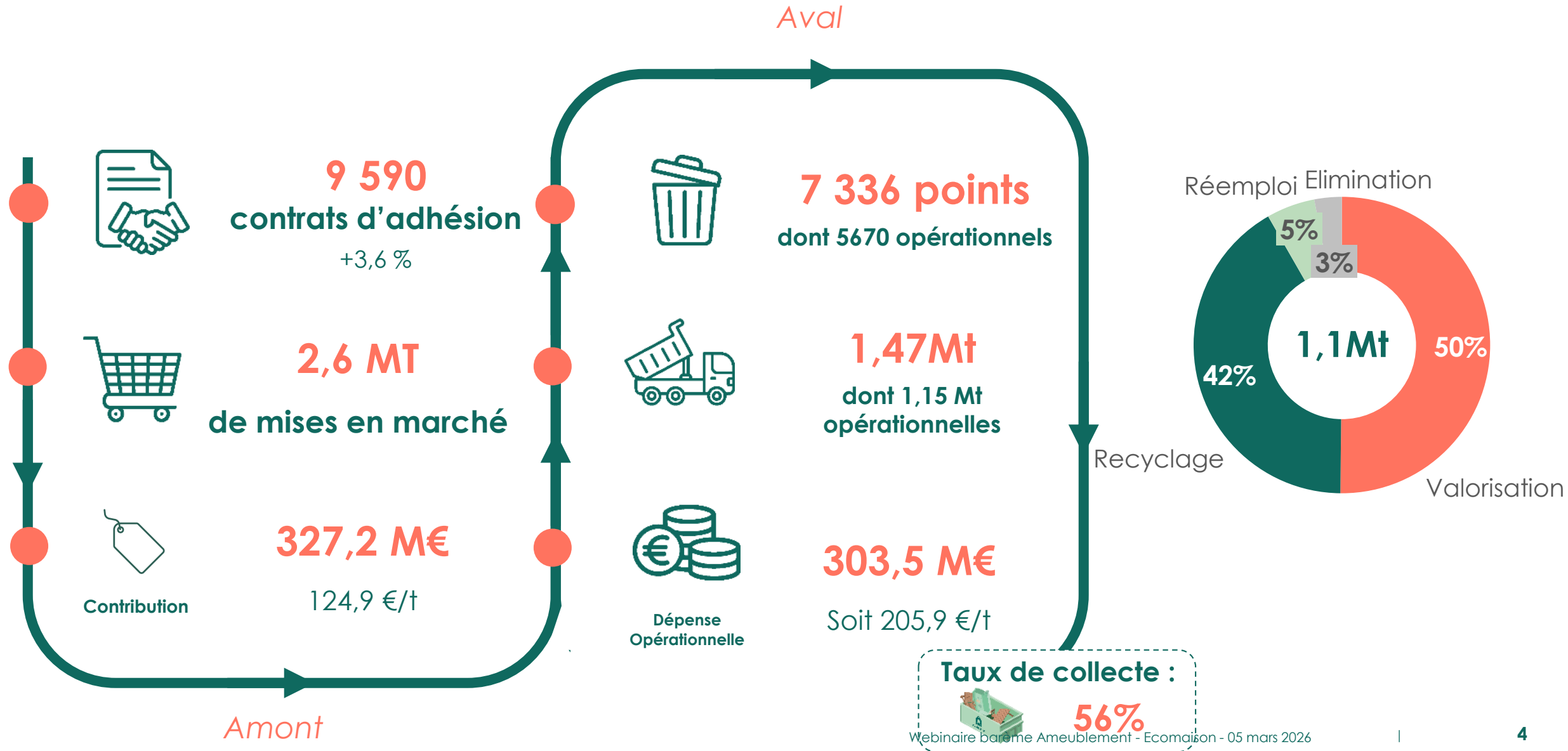


Textile/déco



Synthèse Ameublement

Indicateurs clés de performance 2024



Agenda

1

Barème
2026

2

Outils et
mise en
œuvre

3

Evolutions
contractuelles

4

Questions /
Réponses

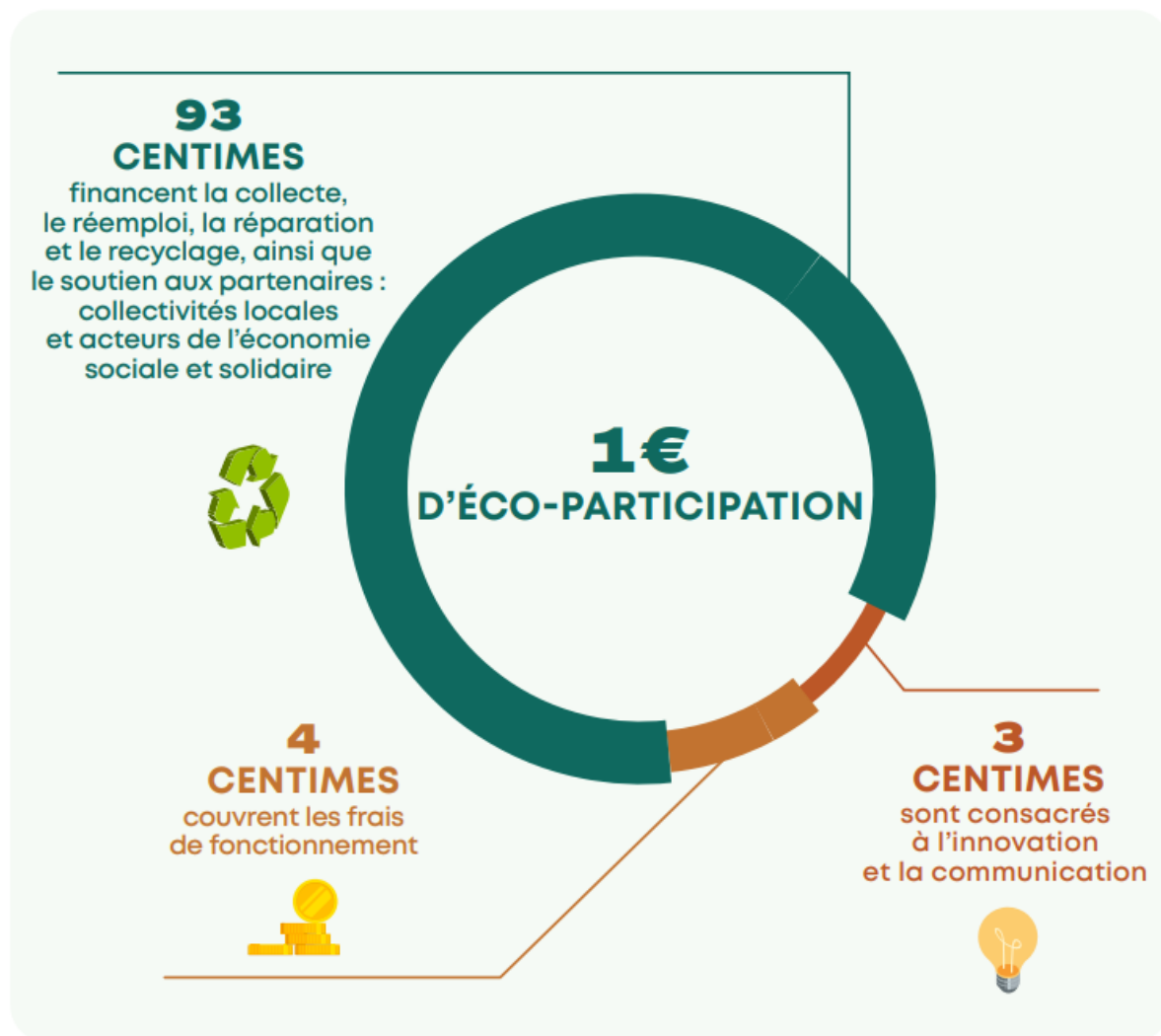
1. Le barème 2026

Pourquoi et à quelles fins ?

La recyclabilité comme clé d'entrée

Un barème modulé

Une éco-participation au service de la circularité



Source : chiffres-clés 2024

LE CALCUL DES TARIFS SE FAIT EN FONCTION DE 3 CRITÈRES :

› Caractéristiques du produit

Le tarif dépend du type de produit, de son poids, des matériaux utilisés et de sa recyclabilité ou de perturbateurs de recyclage.

› Coûts de gestion

Il reflète les coûts réels de la filière, incluant la collecte, le tri, le transport et le traitement des produits. Plus un objet est petit, plus sa collecte demande une logistique importante entraînant ainsi des coûts supérieurs.

› Éco-modulations

Des primes et pénalités peuvent s'appliquer selon les critères d'éco-conception (allongement de la durée d'usage, incorporation de matières recyclées, perturbateurs de recyclage...).

La recyclabilité

Un facteur de prix fondamental

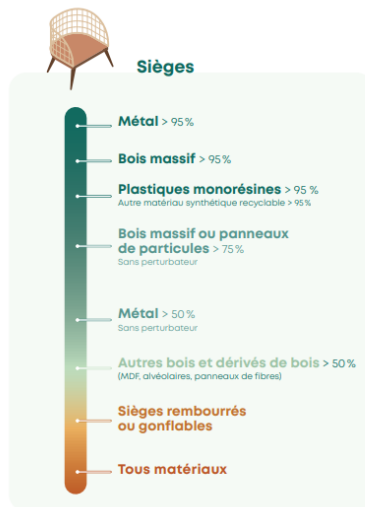
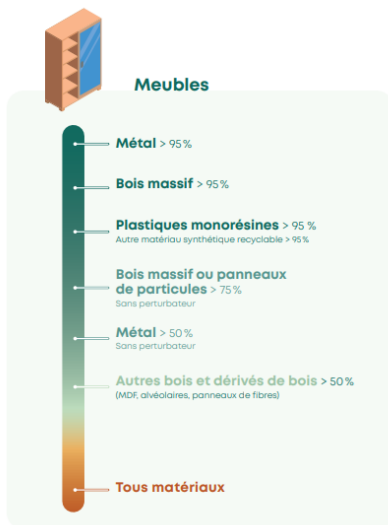
Des tarifs fonction de la recyclabilité des produits et de leurs matériaux

La recyclabilité d'un produit dépend de:

- la recyclabilité des matériaux qui le composent et de
- la capacité à séparer les matériaux assemblés ensemble.

La recyclabilité des matériaux dépend de :

- leur aptitude à être transformés en une nouvelle matière première recyclée et
- Une capacité à être séparés des autres matériaux constituant le flux.



Plus un produit est composé de matériaux recyclables et aisément séparables,

Plus son coût de recyclage (le montant de l'éco-participation) Sera MAÎTRISÉ.

EXEMPLE:

Chaise de 6 kilos, matériau majoritaire métal.

> 50% métal: 0,58€ HT

> 95% Métal: 0,51€ HT

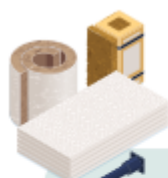
> Avec un perturbateur de recyclage : 1,37€ HT

Ce qui évolue

Ajustement des tarifs moyens du métal, du plastique et des textiles
+
Evolution sur les petits produits <5kg

La présence de perturbateurs de recyclage

PAS DE CHANGEMENT



Les perturbateurs physiques

➤ Matériaux ou méthodes d'assemblage qui **ne permettent pas l'extraction de matières** ou bien qui **compromettent la qualité du flux à recycler**.

◀ Nuisent au recyclage ▶



Les perturbateurs chimiques

Les substances dangereuses au sens de la loi AGEC (art. 13), c'est-à-dire :

- Les substances appelées "**très préoccupantes**" au sens du règlement européen REACH en quantité supérieure à 0,1% en masse.
- Les substances classées au titre de l'Annexe XVII de REACH en **quantité supérieure à la limite fixée**.
- Les **substances** soumises **au règlement POP** (annexe 4).

Par exemple sur les produits en plastique majoritaire :

- Plastique majoritaire ou monorésine contenant **plus de 40 % de charges minérales (en masse)**
- Plastique majoritaire ou monorésine **intégrant un miroir, élément minéral ou composant électrique ou électronique**
- Produits en plastique majoritaire utilisant des **polymères réticulés ou tramés**

Ou sur les matelas :

- Présence de **ressorts moulés dans la mousse**
- Présence de **ressorts en plastique**

Ou sur le bois :

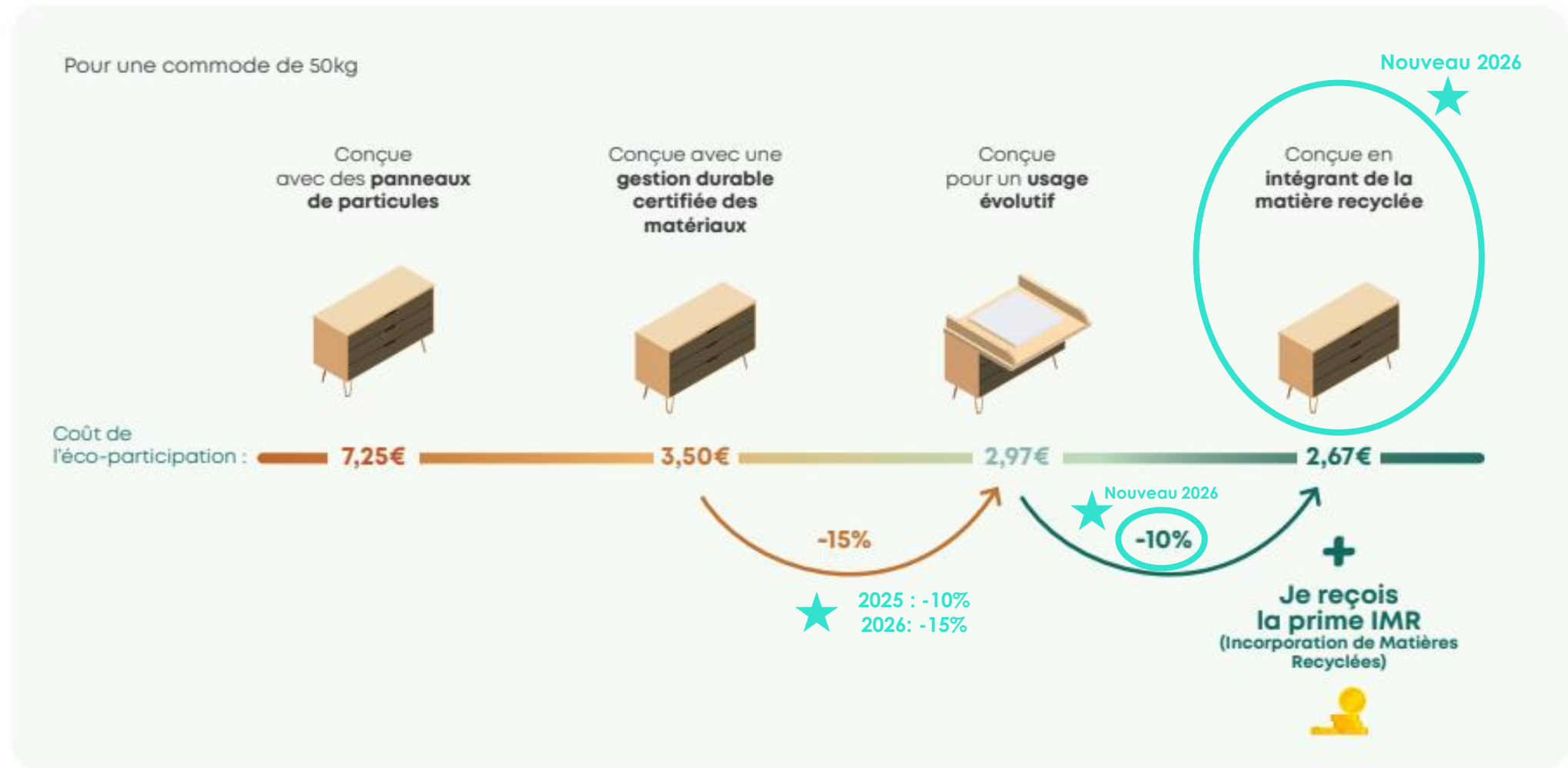
- **Assemblage avec un miroir ou un élément minéral** représentant plus de 20% de la masse totale du produit (code 39)
- **Assemblage avec un composant électrique ou électronique**

➔ Pour vous accompagner davantage : Onglet « **Modulations et recyclabilité** » dans le **générateur de code 2026**

Un barème modulé

- *Gestion durable des ressources renouvelables.*
- *Evolutivité.*
- *Incorporation de matière recyclée.*

3 modulations de tarifs pour encourager les pratiques vertueuses



La gestion durable des ressources renouvelables

Le premier facteur de modulation des montants d'éco-participation.

La gestion durable des ressources renouvelables

NOUVEAUTE pour 2026

Le critère de gestion durable d'un produit porte sur la matière qui le constitue.

La gestion durable signifie :

- Que l'origine des matériaux est soumise **à un système de traçabilité**.
- Qu'une quantité minimum de matières entrant dans la composition d'un produit provient de **ressources gérées durablement**.
- Que ces produits ou les matières qui les composent disposent d'une **certification** ou d'un label qui en atteste.



*NB : l'éco-modulation relative à la gestion durable est conditionnée à l'absence de perturbateur de recyclage dans le produit.

Les matières éligibles :



Le bois



Les matériaux biosourcés
(matériaux à base de fibres d'origine végétale ou animale autres que bois, dérivés de bois et papier carton)



La mousse

Nouveau 2026



Le textile

Nouveau 2026



ON VOUS OUTILLE :

Pour connaître la liste des perturbateurs de recyclage, consultez la page dédiée.



ON VOUS ACCOMPAGNE :

Le code de déclaration de votre produit intègre directement l'éco-modulation pour la gestion durable **c'est simple !**



ecomaison

La gestion durable du bois récompensée

La gestion durable élargie aux mousses et textiles



Produits en Bois massif et assimilé

Taux minimum de bois "Gestion durable" dans le produit :

Ameublement : **50 %**

Matériau

Bois "gestion durable", i.e. issu de forêts gérées durablement et :

- Certifié PEFC, FSC
- Ou tout système équivalent de diligence raisonnée



Produits en Panneaux de process (PP, OSB) ou Panneaux de particules

Taux minimum de bois "Gestion durable" dans le produit :

Ameublement : **50 %**

Matériau

Bois "gestion durable", i.e. issu de ressources gérées durablement et :

- Certifiés PEFC, PEFC recyclé, FSC mixte, FSC recyclé
- Ou tout système équivalent de diligence raisonnée

Ce qui change



Arrêté du 05 septembre 2025

Augmentation de l'écart de tarif entre matériaux certifiés et non certifiés

GESTION DURABLE - MOUSSES ET TEXTILES

Le tarif "Gestion durable - Mousses et Textiles" est applicable pour tout élément d'ameublement répondant aux trois conditions cumulatives suivantes :

- le produit doit comporter au minimum 50 % en masse de mousses ou de textiles;
- ces mousses ou textiles doivent provenir de ressources renouvelables, gérées durablement;
- ces mousses ou textiles doivent être certifiées.



Produits majoritairement en mousses



Nouveau 2026

Taux minimum de mousse "Gestion durable" dans le produit :

Ameublement : **50 %**

Exemples : Matelas ou articles rembourrés

Matériau

- Mousses Polyuréthane ou Latex provenant de ressources renouvelables gérées durablement (plantes, arbres...) :
- mousse PU produite à partir de polyol biosourcé
- mousse latex issu de latex naturel d'origine végétale.
- Gestion durable démontrée par des labels semblables au bois ou des systèmes équivalents
- Certification nécessaire :
 - mousse polyuréthane CERTIPUR
 - mousse latex EUROLATEX



Produits majoritairement en textiles



Nouveau 2026

Taux minimum de textiles "Gestion durable" dans le produit :

Ameublement : **50 %**

Exemples : Rideaux ou voilages.

Matériau

- Textiles provenant de ressources renouvelables gérées durablement (plantes, arbres...) :
- Exemples : coton, lin
- Gestion durable démontrée par des labels comme Ecolabel ou
- GOTS ou des systèmes équivalents
- Certification nécessaire : OEKOTEX Made in Green.

Les modes de preuves pour la gestion durable

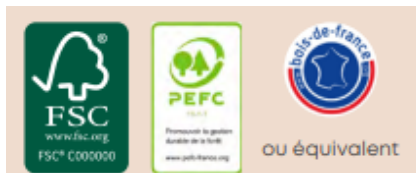
Nouveauté
Mousses & Textiles



Bois

- **Labels et certifications des produits** (ou matériau dans le cas du Bâtiment), suivant les principes des chaînes de contrôle des labels et certifications concernées : PEFC, PEFC recyclé, FSC mixte ou FSC recyclé.
- Ou **tout système équivalent de diligence raisonnée**, garantissant que les produits sont issus de forêts gérées durablement, de sources recyclées et/ou contrôlées.

Labels et certifications

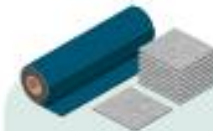


Mousses

- Gestion durable démontrée par des **labels semblables au bois** ou des systèmes équivalents

Certification nécessaire :

- mousse polyuréthane : **CERTIPUR**
- mousse latex : **EUROLATEX**



Textiles

- Gestion durable démontrée par des labels comme Ecolabel ou GOTS ou des systèmes équivalents

Certification nécessaire :

- **OEKOTEX Made in Green**

Bio-sourcés

- Fiches produits donnant la composition en matières et substances.

Labels



MADE IN GREEN

► Preuve = PREUVE de Gestion Durable + LABEL

L'évolutivité

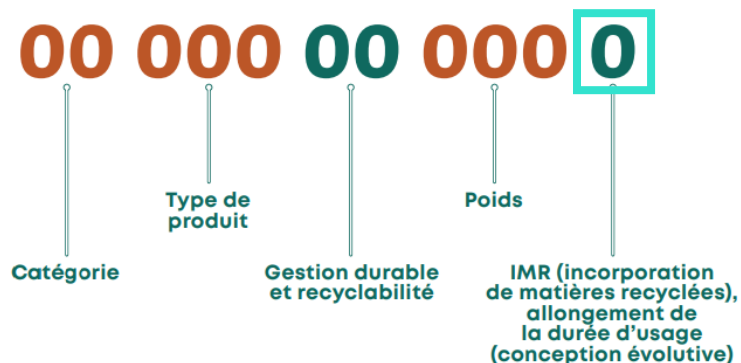
Le deuxième facteur de modulation des montants d'éco-participation

Encourager l'allongement de la durée d'usage :

Les éléments d'ameublement de conception évolutive sont ceux dont la conception prévoit et permet de leur conférer de multiples usages successifs, afin d'en allonger la durée d'usage.



Attention aux faux-amis :
Multusage n'est pas synonyme d'évolutivité



Evolutivité	11 ^{ème} Digit
Non évolutif	0
Evolutif	1

Modulation :
15%

L'incorporation de matières recyclées

UN SYTEME A DOUBLE LEVIER :

- *Le troisième facteur de modulation des montants d'éco-participation.*
- *Un mécanisme de PRIMES qui continue.*

Objectifs et mécanismes du système de modulation et prime

► Soutien aux acteurs engagés

Un **système à double levier** qui soutient débutants et fabricants avancés, stimulant la montée en intégration de matières recyclées.

► Modulation et réduction d'éco-participation

Une **modulation qui réduit automatiquement l'éco-participation de 10 %**, dès le seuil minimal d'intégration de matières recyclées atteint pour encourager les entreprises.

► Prime proportionnelle aux quantités recyclées

Un **système de primes qui varie entre 450 et 550 €/t** récompensant les entreprises intégrant des quantités importantes de matières recyclées dans leurs produits.



Progression, adaptation et impacts attendus

► Une progression graduée

Le dispositif applique une modulation automatique dès le **seuil minimal d'intégration de matières recyclées atteint**, favorisant la progression continue.

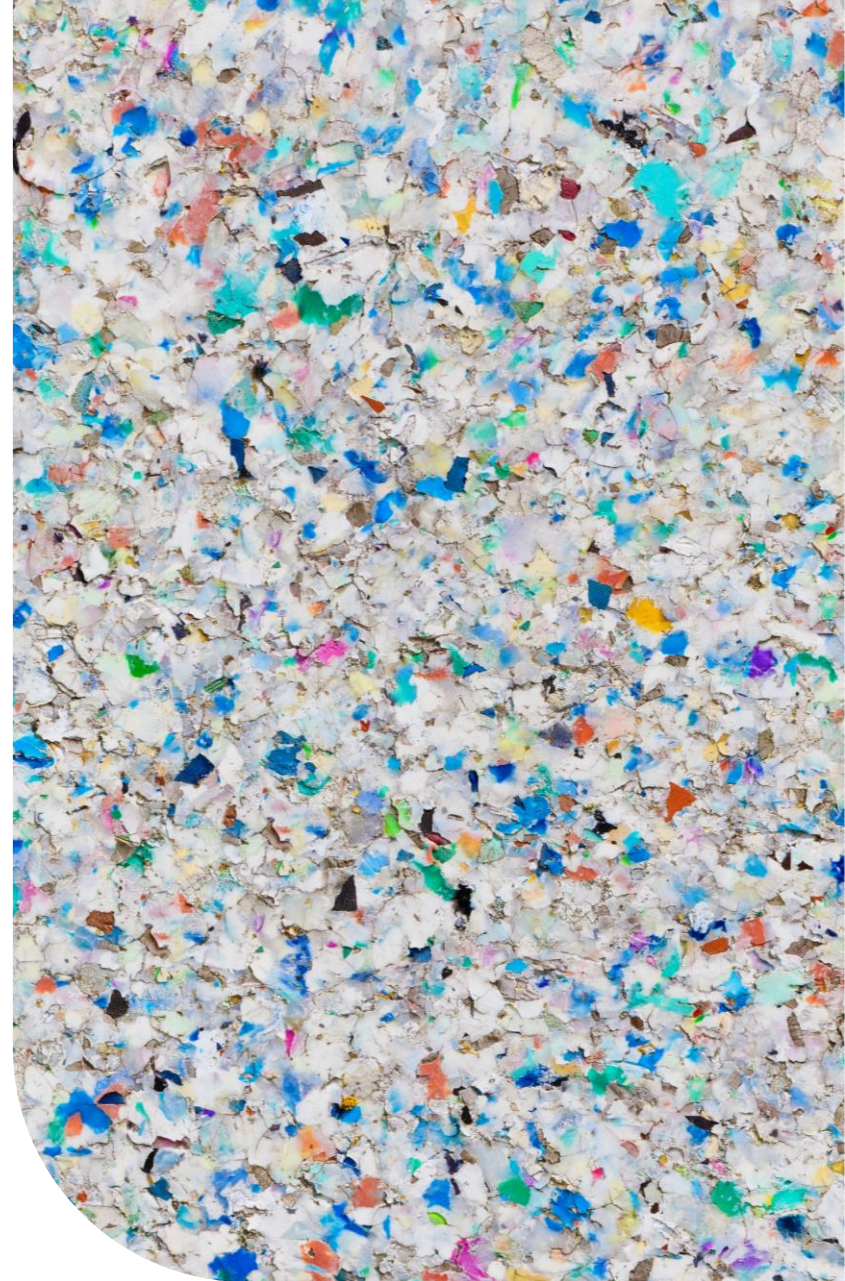
► Adaptation des incitations

La modulation cible les débutants tandis que la prime récompense les fabricants qui fournissent des efforts pour aller un peu plus loin, **adaptant les incitations aux profils variés**.

► Impacts attendus

Le système s'adresse au plus grand nombre et permet de **stimuler l'innovation**, de valoriser les démarches ambitieuses et de **renforcer la compétitivité des produits éco-conçus**.

Le dispositif contribue à la diminution de l'empreinte environnementale en généralisant l'usage des matières recyclées.



De nouvelles conditions d'éligibilité pour les matières recyclées

Les produits comportant les matières⁽²⁾ suivantes sont concernés :



Les plastiques



Le bois



La mousse



Le textile

Ces matières sont éligibles, si elles :

- Proviennent exclusivement de produits en fin de vie (déchets post consommation), émanant d'un détenteur référencé auprès d'un éco-organisme
- Ne contiennent aucune substance dangereuse ou classée REACH.
- Atteignent un seuil minimum défini (%) dans un produit.
- Satisfont le principe de proximité, c'est à dire lorsque les étapes de collecte, tri, recyclage et incorporation de matières recyclées sont réalisées cumulativement :
 - dans un rayon de 1500 km autour du barycentre du territoire hexagonal,
 - dans un pays de l'Union européenne.

Evolution (EO français)

Evolution

Evolution

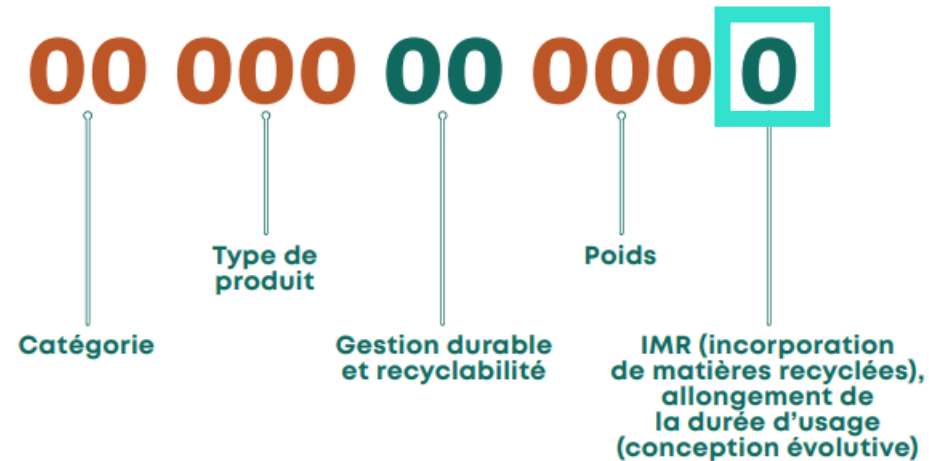
Ces produits plastiques ne sont pas éligibles s'ils :

- Incorporent du plastique recyclé dans une matrice composite, c'est à dire les résines plastiques associées à des renforts formant un matériau composite aux propriétés physiques et mécaniques renforcées.
- Contiennent des perturbateurs de recyclage identifiés par les éco-organismes agréés sur la catégorie de produits correspondants (2).
- Qui ont un pourcentage de matière plastique recyclée post-consommateur incorporé dans le produit fini est inférieur à 50%.

Une nouvelle modulation autour de l'incorporation de matière recyclée (IMR)



Ameublement
uniquement



► Ajout des 11èmes digits 3 OU 6 pour la modulation liée à l'IMR

11 ^{ème} digit	Non évolutif	Évolutif
Sans IMR	0	1
Avec IMR (valable à partir du 01/07/26)	3	6

Une nouvelle modulation autour de l'incorporation de matière recyclée

Une modulation des tarifs d'éco-participation incorporée dans le barème

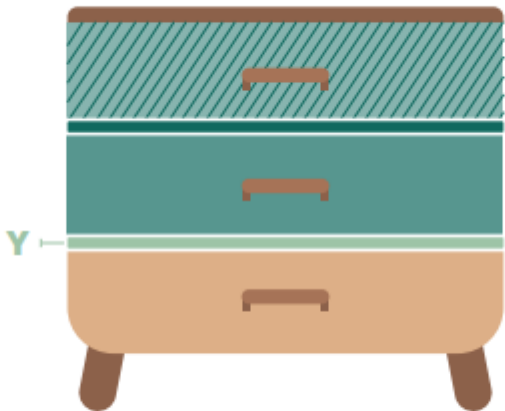
Seuil applicable au produit !

« Si mon produit comporte Y kilos de telle matière recyclée par rapport à son poids total »



Éco-modulation :

Si le taux de recyclé dans le produit est supérieur au seuil minimum Y %, vous appliquez le code article avec un tarif minoré.



00 000 00 000 0

Catégorie
Type de produit
Gestion durable et recyclabilité
Poids
IMR (Incorporation de matières recyclées), allongement de la durée d'usage (conception évolutive)

11^{ème} digit

Non évolutif

Évolutif

Sans IMR

0

1

Avec IMR

(valable à partir du 01/07/26)

3

6

0 = Produit non évolutif + en dessous du taux d'incorporation Y de matières recyclées

1 = Produit évolutif + en dessous du taux d'incorporation Y de matières recyclées

3 = Produit non évolutif + au dessus du taux d'incorporation Y de matières recyclées

6 = Produit évolutif + au dessus du taux d'incorporation Y de matières recyclées

Codifiable dès à présent
Appliqué à partir du 01/07/2026

MODULATION : 10%

Seuils de déclenchement de l'éco-modulation

Seuils minimum filières Ecomaison

Ameublement	Modulation éco-participation
Matériaux éligibles	Seuils minimum de recyclé dans la masse du produit fini
Panneaux de particules	25%
Plastiques (Toutes mono-résines)	5%
Mousses polyuréthanes (issues d'un recyclage mécanique)	5%
Mousses polyuréthanes (issues d'un recyclage chimique)	5%
Textiles	5%

Un exemple de modulation autour de l'incorporation de matières recyclées

Une commode de 20kg décomposée comme suit :

- 19 kg de panneaux,
- 0,5 kg quincaillerie métal,
- 0,5 kg de pieds en plastique mono-résine
- **Panneaux de particules incorporant 30% de bois recyclé**

Eco-modulation



Taux d'IMR éligible dans le panneau : 30%

Part de bois recyclé éligible dans le caisson : $30\% \times 19\text{kg} / 20\text{kg} = 28,5\%$

→ La commode est éligible à la modulation, son tarif passe donc de 1,8 € à 1,65€

L'incorporation de matières recyclées

Un système de primes qui évolue et s'ouvre à plus de matériaux

Les primes d'incorporation de matières recyclées en 2026

INCORPORATION de Matières Recyclées (IMR)

Cette optimisation vous récompense pour l'intégration de matières premières recyclées dans un produit mis sur le marché⁽¹⁾.

Elle est calculée sur la base de la quantité de matières recyclées intégrées dans votre produit.

Les produits comportant les matières⁽²⁾ suivantes sont concernés :



Les plastiques



Le bois



La mousse



Le textile

(1) Les détails par matière sont disponibles dans les [fiches techniques](#).

(2) Le détail technique des matières concernées, les perturbateurs de recyclage, les seuils minimums d'incorporation et la [liste des substances dangereuses](#) ou classées REACH sont disponibles dans les fiches pratiques disponibles en annexes.

Calcul de la prime IMR



Le calcul de la prime prend en compte le nombre de tonnes de produits éligible à la prime déterminé par Ecomaison selon votre déclaration et seuils de déclenchements.



Somme de tonnes de produits éligibles



% de matières recyclées



Tonnes éligibles matière recyclée

Ma prime est ensuite calculée en fonction des montants de la Prime IMR Ecomaison.



Tonnes éligibles matière recyclée



Montants de prime unitaire Ecomaison



Ma prime reversée par ecomaison

Un double levier d'incitation à l'incorporation de matières recyclées

Ce qui change

Premier levier : une modulation des tarifs d'éco-participation incorporée dans le barème

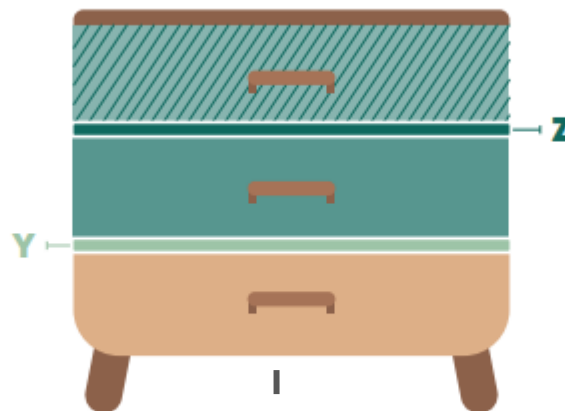
Second levier : une prime semestrielle liée à un volume de matières recyclées mises sur le marché

Seuil applicable au produit !



Éco-modulation :

Si le taux de recyclé dans le produit est supérieur au seuil minimum Y%, vous appliquez le code article avec un tarif minoré.



Prime :

Si le taux de recyclé dans le produit est supérieur au seuil minimum Z%, vous bénéficiez de la prime d'incorporation de matières recyclées.

Seuil applicable au matériau !

Applicable à partir de juillet 2026

NOUVEAU

Applicable à partir de janvier 2026

Existe déjà, mais évolue

Un double levier d'incitation à l'incorporation de matières recyclées

Caisson de cuisine 20kg décomposé comme suit : 19kg de panneaux, 0,5kg quincaillerie métal, 0,5kg de pieds en plastique mono-résine

Ameublement	Prime cash back	
Matériaux éligibles	Seuils minimums dans le matériau	Prime €/T
Panneaux de particules	45%	40€/T
Plastiques (Toutes mono-résines)	90%	450€/T
Mousses (mécaniques avec 65% de MPC incorporée)	0%	450€/T
Mousses (chimiques)	0%	450€/T
Textiles	0%	500€/T

Prime

Taux d'IMR éligible dans le panneau :
30% (exemple)

ce qui est inférieur au seuil de déclenchement de la prime



Taux d'IMR éligible dans les pieds en plastiques : 100%

Masse d'IMR plastique éligible : $(100\% - 90\%) \times 0,5\text{kg} = 0,05\text{kg}$

Montant de prime associé : $450\text{€}/1000 \times 0,05 = 0,0225\text{€}$

Chaque caisson est éligible à la prime plastique à hauteur de 0,0225€

Un double levier d'incitation à l'incorporation de matières recyclées

Ce qui change

Caisson de cuisine 20kg décomposé comme suit : 19kg de panneaux, 0,5kg quincaillerie métal, 0,5kg de pieds en plastique mono-résine

Eco-modulation

Taux d'IMR éligible dans le panneau : 30%

Part bois recyclé éligible dans le caisson :
 $30\% \times 19\text{kg} / 20\text{kg} = 28,5\%$

**Le caisson est éligible à la modulation,
son tarif passe donc de 1,83€ à 1,65€**



Prime

Taux d'IMR éligible dans le panneau : 30%
ce qui est inférieur au seuil de déclenchement de la prime

Taux d'IMR éligible dans les pieds en plastiques : 100%

Masse d'IMR plastique éligible : $(100\% - 90\%) \times 0,5\text{kg} = 0,05\text{kg}$

Montant de prime associé : $450\text{€} / 1000 \times 0,05 = 0,0225\text{€}$

**Le caisson est éligible à la prime plastique
à hauteur de 0,0225€**

Seuils de déclenchement de la prime

Ameublement		Prime cash back	
Matériaux éligibles		Seuils minimums dans le matériau	Prime €/T
Panneaux de particules		45%	40€/T
Plastiques (Toutes mono-résines)		90%	450€/T
Mousses (mécaniques avec 65% de MPC incorporée)		0%	450€/T
Mousses (chimiques)		0%	450€/T
Textiles		0%	500€/T

Traçabilité des tonnes réemployées

Objectifs de la traçabilité des tonnes réemployées

► Les produits d'occasion, une source de circularité

Les produits d'occasion prennent une place de plus en plus importante dans le volume de meubles qui changent de propriétaires tous les ans en France.

► Des objectifs de réemploi à tenir

Le tracé du cahier des charges de l'agrément 2024-2029 est très ambitieux

→ **Objectif:** 120 000 tonnes annuelles réemployées en 2030.

► Une nécessité d'accompagner les efforts

Un mécanisme pour encourager les adhérents vers une économie circulaire en incitant à la vente tracée de meubles réemployés : **la réfaction.**

► Une obligation de reporting européen

Pour répondre aux obligations de reporting européen, tous les tonnages réemployés doivent être déclarés, y compris ceux préparés ou reconditionnés à l'étranger. Il est désormais demandé de préciser si les mises sur le marché font suite à une opération de réemploi ou de réutilisation.



Réfaction pour réemploi : une nouvelle opportunité pour les metteurs en marché

- **Principe** : Obtenir une **réduction de l'assiette de déclaration** de l'éco-participation (remise en fin d'année sur sa contribution) pour les produits revendus ou reconditionnés par un metteur sur le marché Ecomaison.
- **Qui est concerné** : tout **metteur sur le marché** (distributeurs ou fabricants) qui revend des produits reconditionnés dans des magasins ou sur des plateformes digitales
- **Conditions** : ne pas passer par les associations partenaires d'Ecomaison (collecte, tri et reconditionnement)
- **Date d'application** : A partir de 2025, pour un premier versement en 2026

En bref , **les producteurs qui assurent eux-mêmes ou organisent pour leur compte des opérations de gestion des déchets d'éléments d'ameublement contribuant à l'atteinte des objectifs** fixés par le présent cahier des charges bénéficient, à leur demande, de la réfaction prévue à [l'article R. 541-120](#).

Détail des cas de figure éligibles
Rachat au client (« buy back »)
Reprise produits usagés

Nouvelles définitions : réemploi, réutilisation et produit neuf

► Neuf :

Un objet est considéré comme **neuf** (avec IMR) s'il est fabriqué à partir de matières neuves ou recyclées dans une installation industrielle de recyclage

► RE (réemploi) :

Un objet est réemployé s'il reste entier, et qu'il est remis en état tel quel ou à partir de quelques pièces ou éléments neufs :

- Réemploi artisanal classique (y compris aérogommage de meubles)
- Réemploi industriel (ex : ponçage de portes ou de dalles de plancher techniques)

► RU (réutilisation) :

Un objet est réutilisé lorsqu'il est refait « à neuf » à partir de « morceaux de produits » préparés pour réutilisation (à plus 75%) :

- à partir d'1 ou plusieurs composants entiers « récupérés » sur d'autres produits et d'éléments neufs (ex : matelas avec âme d'occasion)
- à partir de plusieurs produits « préparés à la réutilisation » (une porte + une huisserie = 1 bloc porte RU)
- À partir d'1 produit séparé en composants entiers, complétés par des éléments ou des pièces neuves (ex : 1 vaisselier des années 50 pour refaire 3 petits meubles « branchés ») – **upcycling artisanal** (tous les produits sont des « pièces uniques »)

Mode opératoire

► Pour vos déclarations 2025

→ Objectif : Identifier spécifiquement les meubles d'occasions que vous distribuez sur le marché français en identifiant s'il s'agit de produits récupérés auprès de **détenteurs français ou étrangers** et en leur attribuant une codification correspondante :

11 ^{ème} digit	Élément d'ameublement d'occasion
Origine Etranger	4
Origine France	5

- Si la codification est trop complexe, un abaque sera mis à disposition.
- Les codes et quantités associées pourront être déclarés en même temps que vos déclarations de mises sur le marché (à partir de juillet 2026)

2. Les outils et la mise en œuvre

Guide du barème 2026 DEA

Un **guide des tarifs nouvelle formule** vous permettant de **piloter votre éco-participation** grâce à vos **efforts circulaires** (éco-modulations et incorporation de matières premières recyclées)

Deux parties distinctes :

1. Pour les équipes dirigeantes, achat et RSE :

- **comprendre** l'offre de service Ecomaison
- **piloter votre stratégie** industrielle ou commerciale.

2. Pour les équipes comptables et financières :

- Des **fiches techniques** détachables détaillant nos éco-modulations :
critères, seuils et preuves d'éligibilité



Accédez au
[guide du barème 2026](#)

Générateur de codes 12.6

Ce qui change un peu

- **Ordre des questions** changé pour obtenir un tarif dès la 3^{ème} question
- **Ajout d'alerteurs** sur le matériau et les modulations
- **Onglet listant les codes supprimés et leurs alternatives 2026**
- **Onglet de suggestion de recodification**
- **Onglet de codification à la ligne**
- **Ajout de nouveaux codes tarifs**
- **BAREME SIMPLIFIE**

Pensez à bien vérifier que vous utilisez toujours la dernière version

Dernière version [téléchargeable ici](#)



Ameublement - Générateur des codes produits
Barème applicable à partir du 1er janvier 2026

Version 12.4 - 8 octobre 2025 - Valable pour les produits mis en marché à partir du 1er janvier 2026

RESET

Sélectionner les éléments dans les cases vertes
Penser à actionner le bouton "RESET" avant de faire une nouvelle génération.
Le montant TTC de l'éco-participation est donné à titre indicatif ; le barème applicable est le barème HT.

- Choisissez une catégorie de produit :

- Choisissez une typologie de produit :

- Choisissez la caractéristique (ou la dimension) fonction du type de produit :

- Choisissez une famille de matériau ou indiquez la "essence de perturbateur" :
Reportez-vous à l'onglet suivant

- Choisissez un matériau :

- Le produit bénéficie-t-il d'une éco-modulation ?

où le code produit:

Code:

Les changements de codes dans le barème 2026

MEUBLES (HORS SIEGES)

- Suppression du code caractéristique poids « <0.5kgs ». (code poids 020) au profit d'une subdivision en remplacement

- 106 : « entre 0.1kg et 0.25 kgs exclus »
- 107 : « entre 0.25kgs et 0.5kgs exclus »
- 108 : « <0.1kgs »

00 000 00 000 0

- Suppression des code type de produit

- 082 : Caisson <1mètre
- 083 : Caisson >= 1 mètre

00 000 00 000 0

- Suppression de codes qui associent des éléments à des matières ubuesques (ex: siège en matière inerte type céramique)

SIEGES

- Maintien du code caractéristique poids « <0,5kgs » (code poids 020)
- Suppression des codes types 003 et de 040 à 051, au profit de codes simplifiés :

- 054 – Siège avec rembourrage
- 055 – siège sans rembourrage

00 000 00 000 0

- 003 : Siège 1 place pivotant ajustable en hauteur
- 040 : Siège sans structure 1 place
- 041 : Siège sans structure 2 places
- 042 : Siège sans structure plus de 2 places
- 043 : Siège non convertible 1 place
- 044 : Siège non convertible 2 places
- 045 : Siège non convertible plus de 2 places
- 046 : Siège convertible 1 place
- 047 : Siège convertible 2 places
- 048 : Siège convertible plus de 2 places
- 049 : Siège articulé / électrique 1 place
- 050 : Siège articulé / électrique 2 places
- 051 : Siège articulé / électrique plus de 2 places

LE 11^{ème} chiffre du code : Conception évolutive et incorporation de matières recyclées.

- Codes « 3 » ou « 6 » pour intégrer les modulation d'IMR en plus de l'évolutivité
- Codes « 4 » et « 5 » pour la réfaction

00 000 00 000 0

Les changements de codes dans le barème 2026

► CODE MATERIAU 39 (Modification passée - existante au 1^{er} Juillet 2025)

00 000 00 000 0

Dans le cadre de la mise en place des éco-modulations, un tarif spécifique s'applique désormais aux **meubles en bois intégrant des composants électriques, électroniques ou inertes** (céramique, minéraux, verre, miroir, etc.).

Ce tarif est associé au **code matériau 039** : « Bois, panneaux et dérivés de bois à plus de 50% avec miroir, élément minéral ou équipement électrique ».

Pour vos déclarations du second semestre 2025

Afin de garantir une tarification adaptée, nous vous demandons d'utiliser ce code matériau, dès lors que **la part de composants électriques, électroniques ou inertes dépasse strictement 20 % de la masse totale du produit**.

Cette codification permet :

- Une tarification plus juste,
- Une meilleure traçabilité des produits concernés et
- Un accompagnement renforcé dans vos démarches d'éco-conception.



Armoire en bois ou panneaux de particules de 100 à 150kg

- Éco-part de 10,50€ HT sans perturbateur de recyclage
- Éco-part de 22,84€ HT avec plus de 20% de perturbateurs de recyclage

► En Synthèse

Condition d'application

UNIQUEMENT – Meuble à plus de 50% en bois et dérivés de bois avec perturbateurs (DEEE ou inertes type miroirs)

Méthode d'application

Si part de perturbateur (DEEE ou inerte) > 20% **masse totale du produit**

⇒ **Code 39**

Si part de perturbateur (DEEE ou inerte) <= 20% **masse totale du produit**

⇒ **Codification normale**

Pourquoi

Code moins pénalisant que le **code 12** « Présence de perturbateurs ».

L'outil générateur de codes 2026

► Versioning : quelle version finale ?

L'historique des versions et des mises à jour se trouve dans l'onglet « infos », pour vous aider à comprendre les modifications éventuelles.

Versions	
Version	Description des mises à jour
Version 12.0 - 30 septembre	Mise à jour des tarifs 2026
Version 12.1 - 1 octobre 2025	Correction de bugs
Version 12.2 - 2 octobre 2025	Correction des tarifs des tapis fonctionnels synthétiques
	Ajout du générateur de codes produits en ligne
Version 12.3 - 3 octobre 2025	Ajout des recommandations de recodification et des propositions de tarifs dans l'onglet "Vérifiez vos codes"
	Suppressions de certains choix dans les menus déroulants qui conduisaient à des codes inexistantes (sièges en inerte...)
	Correction des tarifs des parties de sièges rembourrés commençant par 0905214 et 0905266
Version 12.4 - 8 octobre 2025	Correction du tarif tête de lit duo avec perturbateurs : 14077120130 et 14077120131
	Ajouts de Codes-écoparts manquants/Suppression des #N/A dans la Grille 2026
	Ajout du matériau 35 -latex biosourcé pour les matelas
	Correction des tarifs des tablettiers au poids
	Ajout du matériaux perturbateurs pour les matelas gonflables
	Correction du tarif des rangements en textiles PET>95% et en carton
	Ajout du biosourcé >95% pour les couettes et édredons
	Alignement des tarifs des têtes de lits Duo avec les têtes de lit > 140cm

Nos vous invitons à toujours travailler à partir de la dernière version téléchargée sur notre site internet, voir [ici](#).

L'outil générateur de codes 2026

► Comment analyser les évolutions des codes existants et de leur tarification ?

👉 A l'aide de l'onglet « Vérifiez vos codes »

Référence interne (A renseigner)	Code Ecomaison 2025 (A renseigner)	Check (Automatique)	tarif 2025	tarif 2026	Recommandation de recodification si nécessaire	tarif 2026 si recodification	Différence unitaire
Exemple 1	11033140000	OK	€ 0,17	€ 0,30			€ 0,13
Exemple 2	02034040230	OK	€ 0,61	€ 0,62			€ 0,01
Exemple 3	02034060220	OK	€ 0,27	€ 0,27			€ -
	01017120260	OK	€ 5,43	€ 6,24			€ 0,81
	01017120270	OK	€ 7,77	€ 8,42			€ 0,65
	01017010200	A recoder	€ 0,07	#N/A	01017011070	€ 0,07	€ -
	01017010330	OK	€ 35,76	€ 35,76			€ -
	01017010380	A recoder	#N/A	#N/A			#VALEUR
	01017020200	A recoder	€ 0,05	#N/A	01017021070	€ 0,06	€ 0,01

- Intégrez les **codes que vous utilisez actuellement** dans vos déclarations dans la **colonne C**.
- La **validité du code est éprouvée en colonne D**.
- Les **colonnes suivantes** vous indiquent **le tarif 2025 (actuel), le tarif 2026 (à venir)**, si besoin de recodification une proposition de recodification est proposée automatiquement et son tarif associé.
- Enfin la **dernière colonne (I)** vous permet de constater, si écart il y a, l'écart de prix entre le tarif actuel et à venir.

3. Les évolutions contractuelles

- Frais d'adhésion
- Minimum de facturation
- Barème simplifié petits producteurs

Instauration de frais d'adhésion

- ▶ A partir du **1^{er} janvier 2026**, **tout nouvel adhérent** devra s'acquitter de **frais d'adhésion**.

Le montant de ces frais d'adhésion s'élève à **50€ HT** (ce qui correspond aux frais de gestion d'un dossier)

- ▶ Ces frais sont payables **par filière** → si 4 filières = 200€
- ▶ Ils seront **payables en ligne**, au moment de la **signature du contrat**.
- ▶ La **délivrance de l'IDU** sera **conditionnée** au paiement de ces frais d'adhésion.

Mise en place d'un minimum de déclaration à facturer

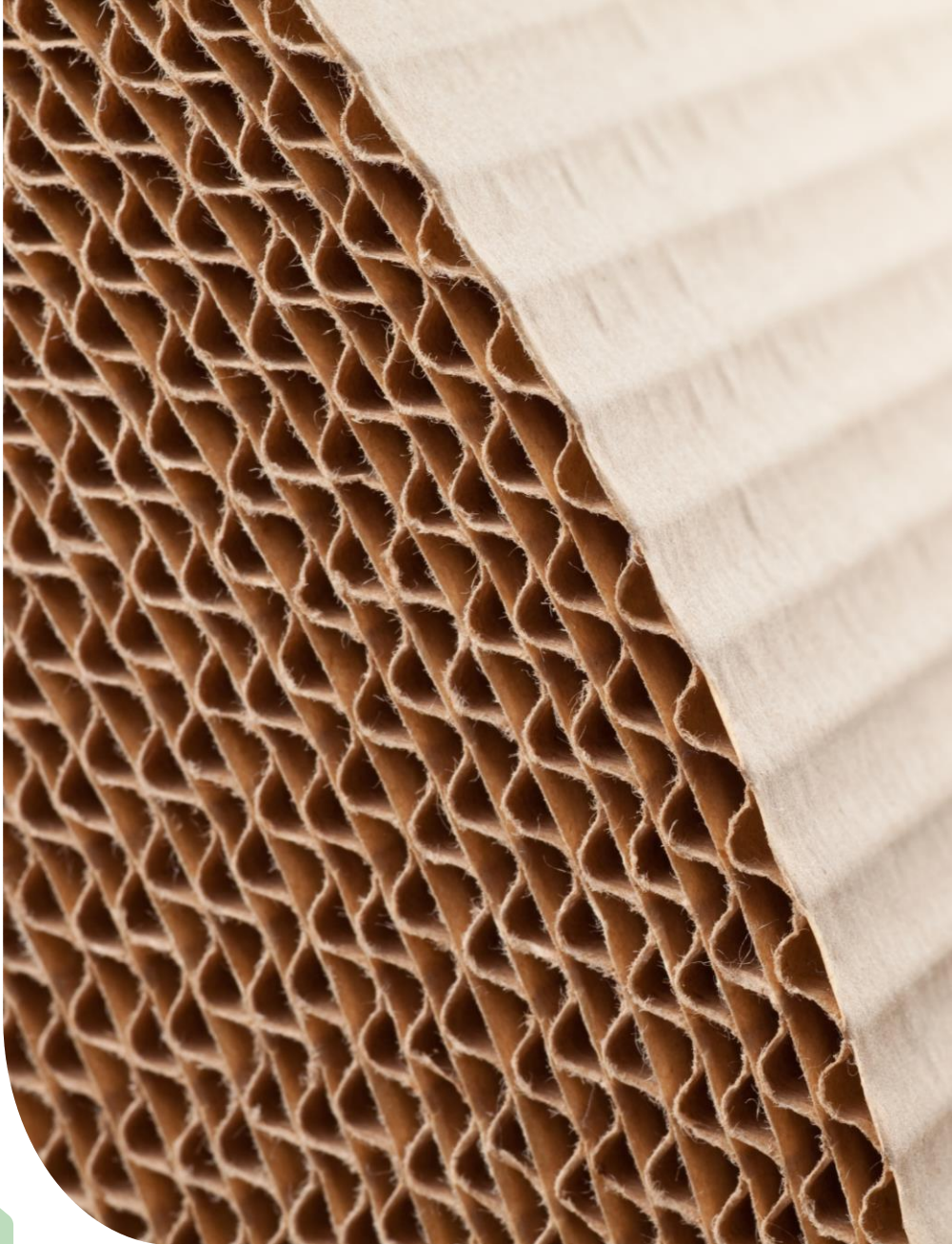
- ▶ **Un minimum de facturation** est appliqué en fonction de la fréquence de déclaration et de la filière.
- ▶ Le montant de l'éco-participation minimum est fixé à :
 - ▶ **60€ HT/an pour les déclarants annuels**
 - ▶ **15€ HT/trimestre pour les déclarants trimestriels** pour toutes les filières.
- ▶ A l'issue de la déclaration, si le montant d'éco-participation déclaré est inférieur au minimum applicable, le montant facturé sera automatiquement ajusté au seuil minimal
- ▶ **Exemple :** montant d'éco-participation de 5€, pour les mises en marché du trimestre
 - ▶ **Montant inférieur au seuil de 15€/trimestre.**
 - ▶ **L'adhérent devra donc payer 15€ pour ce trimestre.**

Quelle déclaration pour les producteurs de petits volumes

- Pour alléger les démarches de déclaration des producteurs qui mettent sur le marché de petites quantités de produits, Ecomaison propose un régime forfaitaire et simplifié.
- Qui est concerné?
 - Toute entreprise dont la mise en marché annuelle est inférieure à 2 millions d'euros sur la filière ameublement, 15 Tonnes et 1000 unités.
- Que propose Ecomaison?
 - Le producteur éligible bénéficiera du **barème simplifié**, lors de ses déclarations trimestrielles ou annuelles.
 - Il peut également être utilisé par les places de marché (lors des déclarations trimestrielles) pour le compte des vendeurs tiers ne disposant pas d'identifiant unique.

Accédez au
[guide du barème 2026](#)

4. Questions et réponses



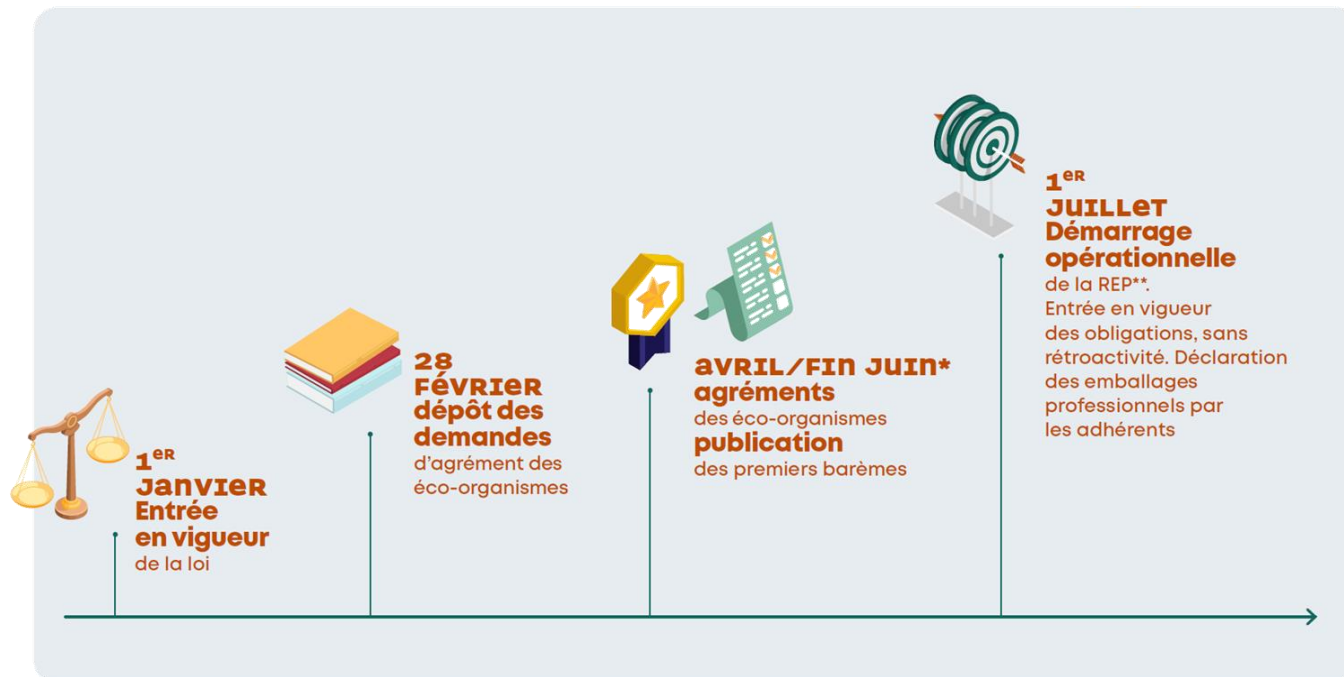
Filière REP EMBALLAGES PROS

Webinaires dédiés

- Lundi 09/03 – 14h
- Lundi 07/04 – 14h
- Lundi 27/04 – 14h

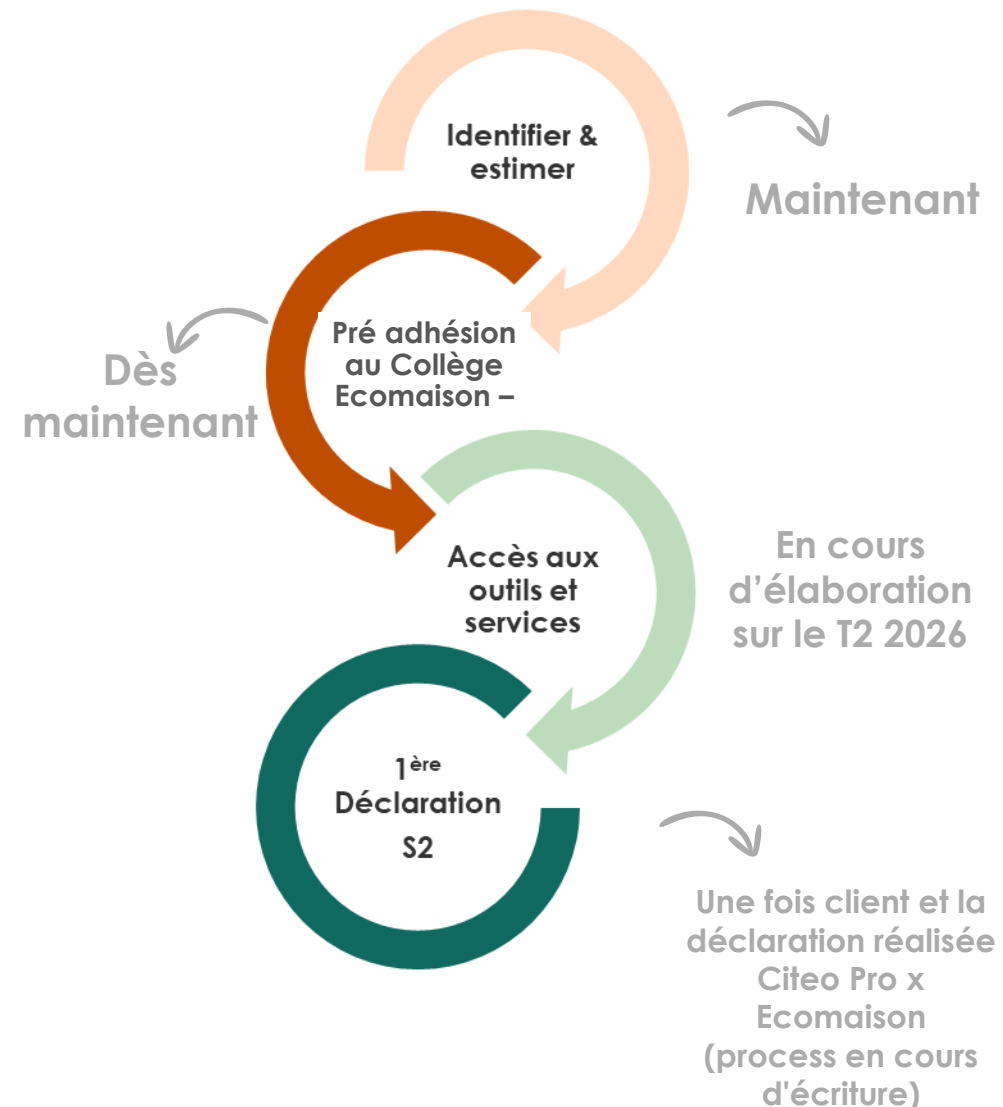
[Lien d'inscription](#)

Les étapes de l'entrée en vigueur A comment s'y préparer!

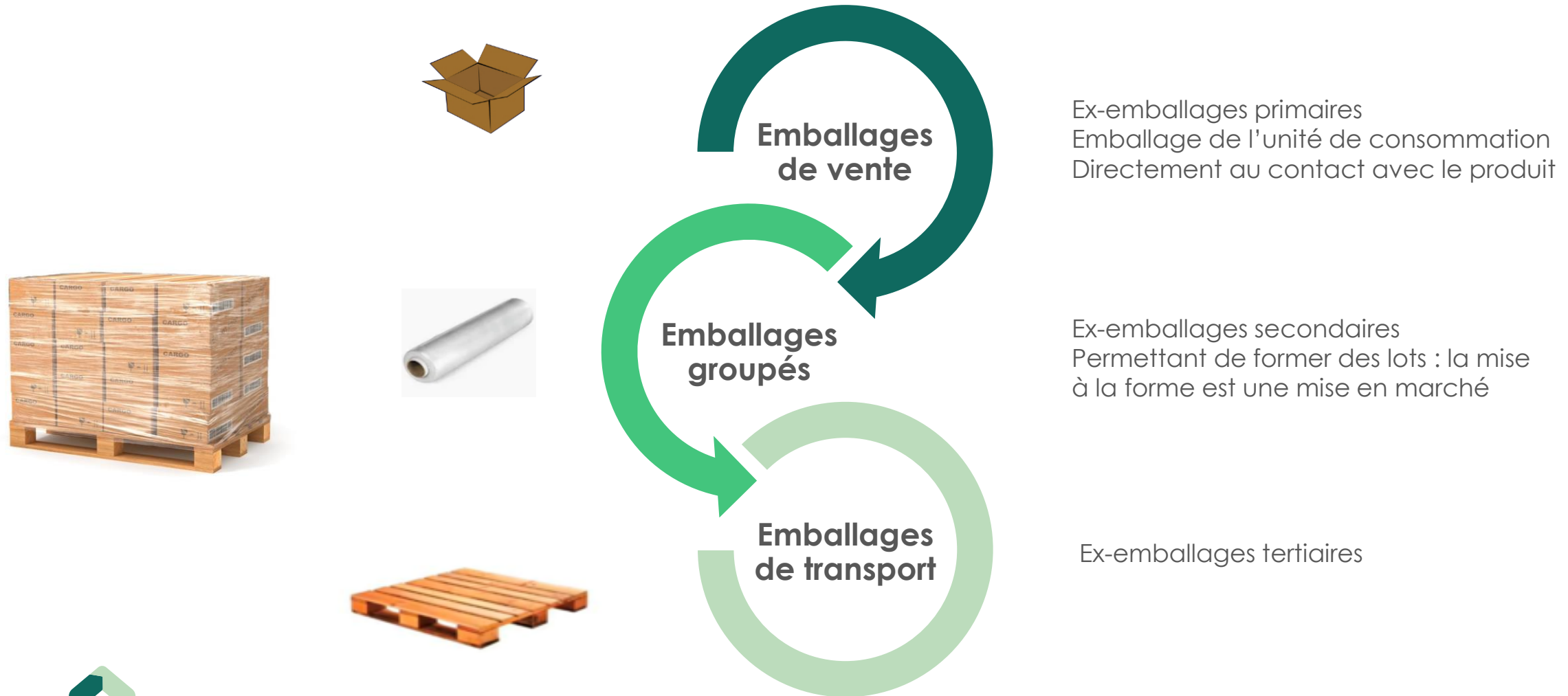


► *Les dates exactes d'agrément des différents éco-organismes candidats, et de publication des barèmes ne sont pour le moment pas fixées.

► **REP : Responsabilité Elargie du Producteur



Un accompagnement Ecomaison pour vous aider à cartographier vos emballages pros, ainsi que votre position Metteur sur le marché



Le partenariat Citéo Pro X Ecomaison pour l'emballage professionnel



- Mise en place du portail d'adhésion et de déclaration dédié aux **emballages professionnels**
- Déploiement de l'offre **3R** (réduction, réemploi, recyclage)



- **Présentation et adhésion par notre intermédiaire pour les entreprises de nos 4 filières d'agrément** (ameublement, jouet, bricolage & jardin, bâtiment)
- Relai de l'offre Citeo Pro dans l'espace service des adhérents
- Pédagogie et animation **terrain**

La création d'un collège représentant les entreprises des 4 filières REP d'Ecomaison pour une meilleure représentation

- La présence d'Ecomaison au capital de Citeo Pro et au sein de la gouvernance
- L'animation du collège « produits de la maison et du bâtiment » au sein de Citeo Pro
- Un accompagnement très opérationnel des entreprises
 - En amont, avec les barèmes et la réfaction en vue de la performance financière pour les entreprises
 - En aval, avec une orientation vers l'optimisation opérationnelle pour la gestion des déchets



Pré-inscrivez-vous
sur la page dédiée.





ecomaison

Merci !



Pour en savoir plus

Retrouvez tous nos documents utiles
sur ecomaison.com

Suivez nos actualités
sur notre site web et notre compte [LinkedIn](#)

Besoin d'aide ?

Découvrez notre [assistant virtuel](#)

Ecrivez-nous via notre [formulaire de contact](#)